

Le MAEC prépare un programme visant l'amélioration du services de légalisation

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 02-01-2009 00:31:07

La secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Mme Latifa Akharbach, a affirmé, mercredi, que le ministère prépare un programme visant l'amélioration des conditions d'accueil et la qualité des services dans les bureaux de légalisation relevant de ce département.

En réponse à une question orale à la Chambre des représentants sur le service de légalisation des signatures relevant du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Mme Akharbach a précisé que ce projet est actuellement en phase d'étude, ajoutant que dans l'attente de sa finalisation et la mobilisation des fonds nécessaires, le ministère a pris une série de mesures pour améliorer la qualité des prestations offertes par ces bureaux.

Ces mesures, a-t-elle souligné, consistent notamment en la recherche de locaux appropriés pour l'installation de ces bureaux et l'ouverture d'un bureau supplémentaire à la direction des Affaires consulaires et sociales pour alléger la pression sur le bureau de Rabat.

Mme Akharbach a mis l'accent sur l'importance de l'opération de légalisation, rappelant les ressources humaines et financières mobilisées par le ministère pour mener à bien cette tâche.

Les missions diplomatiques et les centres consulaires assurent le bon déroulement de cette opération à l'étranger, alors que 5 bureaux ont été ouverts depuis 1999 à cette fin dans les villes de Rabat, Nador, Tanger, Beni Mellal et Agadir, a-t-elle rappelé.

Mme Akharbach a indiqué que le nombre de documents traité annuellement par ces bureaux au niveau national avoisine les 1,5 million, dont 50 pc sont traités par le bureau de Rabat, 26 pc par le bureau de Nador et 24 pc par le bureau d'Agadir.

L'opération de légalisation a connu durant ces dix dernières années une hausse notable en raison de la croissance démographique de la communauté marocaine résidant à l'étranger, et la complexité des procédures administratives suite à l'application des politiques d'immigration dans les pays d'accueil, a par ailleurs souligné Mme Akharbach.

MAP